

ITESOFT
Société Anonyme au capital de 341.783,40 €
Siège Social : Parc d'Andron – Le Séquoia – 30470 AIMARGUES
330 265 323 R.C.S. NÎMES

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES DU 2 JUIN 2014

PROCES-VERBAL

(extraits)

Le deux juin deux mille quatorze,
à quatorze heures trente,
au siège social,

les actionnaires de la Société « ITESOFT » Société Anonyme au capital de 341.783,40 € divisé en 5.696.390 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

La convocation des actionnaires a été faite par lettre adressée à chaque actionnaire nominatif inscrit depuis au moins un mois avant la date de l'assemblée et par avis dans le journal « le Réveil du midi » du 9 au 15 mai 2014. L'avis de réunion a été publié dans le B.A.L.O. n° 49 du 23 avril 2014 et l'avis de convocation dans le B.A.L.O. du 16 mai 2014.

Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception et sont représentés à l'Assemblée.

Les Membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en leur qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration, M. Didier CHARPENTIER.

Sont Scrutateurs de l'Assemblée :

- Mme Michèle CHARPENTIER et M. Jean-Marc PEDRENO.

M. Adrien FABRE assure les fonctions de Secrétaire.

.....

L'Assemblée réunissant le quorum requis est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

.....

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

.....

- Nomination d'un nouvel administrateur,

-

- Pouvoirs pour les formalités.

.....

- Modification de l'article 20 des statuts (mise à jour d'une disposition devenue obsolète)

- Pouvoirs pour les formalités.

.....

Le Président met ensuite aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

.....

HUITIEME RESOLUTION (Nomination d'un nouveau membre du Conseil d'Administration)

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateur pour 6 années, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice écoulé, Monsieur Patrick JONES, demeurant à 7057 Valley Greens Circle, Carmel, California, 93923 USA.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....

DIXIEME RESOLUTION (Pouvoirs)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal des présentes délibérations pour faire toutes déclarations et remplir toutes formalités d'enregistrement, de dépôt, de publicité ou autres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....

QUATRIEME RESOLUTION (Modification de l'article 20 des statuts (mise à jour d'une disposition devenue obsolète))

L'Assemblée Générale décide de modifier comme suit l'alinéa 3 de l'article 20 des statuts :

« Article 20 - CONVOCATION DES ASSEMBLEES GENERALES

Les deux premiers alinéas sans changement

Le troisième alinéa est désormais rédigé comme suit :

Un actionnaire peut se faire représenter aux assemblées générales dans les conditions fixées par la loi. Il peut exprimer son vote par correspondance, conformément à la loi.

Le reste de l'article sans changement »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION (Pouvoirs)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie certifié(e) conformes du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du Bureau.

Pour extrait certifié conforme

Le Directeur Général

Philippe LIJOUR

